

Berne, 15 mars 2006

Au Conseil fédéral
Chancellerie fédérale
3003 Berne

Soutien de la Suisse à l'appel du Secrétaire général de l'ONU à la fermeture du camp de détention de Guantánamo

Monsieur le Président de la Confédération,
Madame la Conseillère fédérale,
Messieurs les Conseillers fédéraux,

la Commission internationale des juristes (International Commission of Jurists - ICJ) est une organisation non-gouvernementale domiciliée à Genève. Depuis sa fondation en 1952, elle poursuit l'objectif d'assurer le respect des droits de l'homme dans le monde par le biais de la garantie du principe de l'Etat de droit. La section suisse (ICJ-CH) contribue à la réalisation de cet objectif sur le plan international comme au plan interne.

C'est avec grand intérêt que nous avons suivi les discussions qui ont eu lieu au sujet de l'enquête sur les activités des services secrets américains sur le territoire suisse et notamment quant à leurs aspects liés à la protection des droits de l'homme. Nous avons cependant remarqué avec un certain étonnement que l'importance des droits de l'homme dans le cadre de la politique étrangère de la Suisse est controversée même auprès des représentant(e)s des autorités. La Constitution fédérale est pourtant claire à ce sujet.

Nous attendons par conséquent que le mandat constitutionnel de contribution au respect des droits de l'homme par la politique étrangère de la Suisse soit mis en œuvre. En ce sens, nous tenons pour indiqué que le Conseil fédéral manifeste publiquement son soutien au Secrétaire général des Nations Unies dans son appel à la fermeture du camp de détention de Guantanamo. Nous vous demandons par conséquent de prendre les mesures adéquates sans plus tarder et vous en remercions d'avance.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, Madame la Conseillère fédérale, Messieurs les Conseillers fédéraux, nos salutations respectueuses.

Section suisse de la Commission
internationale des juristes ICJ-CH

Dr. Gret Haller, Présidente